

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 68

Le sept août deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 31 juillet 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (2) : Grégory HUZJAK représenté par Jean-Christian BERGER, Laurent DELSOL représenté par Véronique POUGET

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jonathan DAYRAL

Objet : Regroupement scolaire : demande de subvention FEDER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 05 septembre 2024, les élus ont décidé d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le département du Cantal pour la restructuration d'une partie du Collège Raymond Cortat afin d'y accueillir l'école primaire publique.

Par délibération du 25 novembre 2025, le Conseil Municipal, a approuver le projet de restructuration du Collège ainsi que la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR.

Ce projet, à double usage d'intérêt public, vise à regrouper les enfants les enfants de la maternelle au CM2 dans un bâtiment adapté, en remplacement des locaux actuels nécessitant d'importants travaux de rénovation. Il s'inscrit dans une d'optimisation des équipements publics.

L'estimation globale du projet pour la part relevant de la collectivité est de 1 249 612,14 € HT

Afin de soutenir financièrement cette opération, il propose de solliciter une subvention auprès du FEDER sur l'axe 2.2 visant à soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation des bâtiments pour un montant de 467 774 €, soit 37.43% du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De solliciter du FEDER 2021-2027, une subvention d'un montant de 467 774 €.

De voter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Total prévisionnel des dépenses 1 249 612,14 € HT
- Recettes prévisionnelles
- DETR 531 916.00 € HT
- FEDER 467 774.00 € HT
- Autofinancement : 249 922.14 € HT

De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget

De charger Monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention précitée

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 07/08/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Jonathan DAYRAL
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 69

Le sept août deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 31 juillet 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (2) : Grégory HUZJAK représenté par Jean-Christian BERGER, Laurent DELSOL représenté par Véronique POUGET

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jonathan DAYRAL

Objet : Lancement d'une mission d'accompagnement à une étude bâtiminaire sur la réhabilitation de la CCAS de Pleaux

Le Maire expose au Conseil Municipal le lancement d'une consultation pour une mission d'accompagnement à une étude bâtiminaire et de sécurisation juridique des projets habitat inclusif, résidence sénior, tiers lieu solidaire, et tourisme, sur le site de la CCAS de Pleaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la volonté de la commune de développer une offre de service sur le territoire ;

Considérant les échanges engagés avec la CCAS de Pleaux propriétaire du site, ainsi qu'avec la communauté de communes du pays de salers, autour d'un projet partenarial de valorisation de ce patrimoine ;

La commune de Pleaux souhaite étudier la faisabilité de l'implantation :

- D'un pôle habitat destiné aux personnes âgées autonomes,
- Un tiers lieu à vocation sociale,
- Une maison d'accueil enfants en situation de handicap
- Une valorisation du camping existant orienté vers la création d'une aire de camping-cars.

Toutefois, préalablement à toute décision d'investissement, il apparaît indispensable de disposer :

- D'un diagnostic technique complet des bâtiments ;
- D'une estimation financière précise des travaux de réhabilitation ;
- D'une programmation des investissements ;
- D'une étude permettant de sécuriser juridiquement le portage du projet, notamment au regard de l'hypothèse d'un bail emphytéotique envisagé par la CCAS.

A cette fin, un cahier des charges a été élaboré afin de recruter un prestataire chargé de

conduire cette étude. La mission comprendra notamment :

- D'un diagnostic technique des bâtiments (structure, amiante, toiture, accessibilité, performances énergétiques, sécurité...) ;
- D'un chiffrage détaillé des travaux avec proposition d'une programmation pluriannuelle ;
- D'une analyse juridique des différents montages envisageables garantissant la sécurisation des investissements de la commune.

Le montant estimatif de cette prestation étant inférieur aux seuils des procédures formalisées, il est proposé de lancer une consultation selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Monsieur le maire expose qu'une subvention LEADER à hauteur de 80 % pourra être sollicitée pour cette étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le lancement d'une consultation relative à une mission d'accompagnement à une étude bâtiminaire et de sécurisation juridique du projet sur le site de la CCAS de Pleaux.

Approuve le cahier des charges définissant les prestations attendues,

Autorise le maire à lancer la consultation, à accomplir toutes les formalités nécessaires à son déroulement et à signer le marché ainsi que les documents s'y rapportant,

Dit que les budgets seront inscrits au budget de la commune.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 07/08/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Jonathan DAYRAL
Secrétaire de séance

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 70

Le sept août deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 31 juillet 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (2) : Grégory HUZJAK représenté par Jean-Christian BERGER, Laurent DELSOL représenté par Véronique POUGET

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jonathan DAYRAL

Objet : Subvention exceptionnelle : Comité des fêtes de St Christophe

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré-

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, au Comité des fêtes de Saint Christophe, au titre de la participation de la commune pour 1 représentation de la pièce de théâtre «Le Lavoir», le Dimanche 12 juillet 2026, à 19h

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de ladite subvention

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 07/08/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Jonathan DAYRAL
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 71

Le sept août deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 31 juillet 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (2) : Grégory HUZJAK représenté par Jean-Christian BERGER, Laurent DELSOL représenté par Véronique POUGET

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jonathan DAYRAL

Objet : Subvention exceptionnelle Fest'Irlande

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré-

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association *Fest'Irlande* au titre de la participation de la mairie au buffet d'inauguration.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de ladite subvention.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 07/08/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Jonathan DAYRAL
Secrétaire de séance